

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 9 h 01 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne et Mme Christine Poirier, ainsi que Mme Sandra Desmeules, via l'application Teams, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

**CE-20231115-3771**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT P.1 222 039

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'accepter l'offre de Gestion Centre Curé-Labelle inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 212 900 \$ une partie du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 212) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 666 mètres carrés, ainsi qu'une servitude permanente sur des parties du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 213), d'une superficie totale de 72 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 28 juin 2023 sous le numéro 7389 de ses minutes, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat, nécessaires à des fins de réaménagement géométrique et des feux de circulation, incluant l'aménagement d'une piste cyclable en front du boulevard Curé-Labelle, face au poste de gendarmerie;

de mandater ETTIC Société Notariale S.E.N.C.R.L. pour préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1772564)  
(SD-2023-5268)

**CE-20231115-3772**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver une dépense de 212 900 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12895-F, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 212) du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude permanente sur des parties du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 213) dudit cadastre, nécessaire à des fins de réaménagement géométrique et des feux de circulation, incluant l'aménagement d'une piste cyclable en front du boulevard Curé-Labelle, face au poste de gendarmerie;

d'approuver une dépense, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12895-F, pour défrayer la préparation de l'acte notarié requis;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'acquisition desdites parties du lot par le conseil municipal.

(CT:1772564)  
(SD-2023-5268)

---

**CE-20231115-3773**

**DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12895-F**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12895-F, un montant de 244 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'acquisition d'une partie du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 212) du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude permanente sur des parties du lot 1 222 039 (lot projeté 6 604 213) dudit cadastre, nécessaire à des fins de réaménagement géométrique et des feux de circulation, incluant l'aménagement d'une piste cyclable en front du boulevard Curé-Labelle, face au poste de gendarmerie;

le tout conditionnellement à l'acquisition desdites parties du lot par le conseil municipal.

(CT:1772564)  
(SD-2023-5268)

---

**CE-20231115-3774**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -  
ENTENTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU  
QUÉBEC - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**

---

ATTENDU QUE le directeur général des élections élabore un projet pilote de vote par Internet qui sera mis en oeuvre lors des élections générales municipales de 2025;



ATTENDU QUE l'essai du vote par Internet sera centralisé auprès du directeur général des élections, lequel sera seul responsable du choix du fournisseur de la solution technologique pour le vote par Internet et de l'administration de cette modalité de vote;

ATTENDU QUE l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en oeuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection;

ATTENDU QUE la Ville de Laval désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la ministre afin de permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 par la mise en oeuvre du projet pilote susmentionné;

ATTENDU QU'afin de permettre la tenue du vote par Internet dans la municipalité de Laval, 2 ententes doivent être conclues entre cette dernière, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la première entente, jointe au sommaire décisionnel, porte sur les rôles et responsabilités des parties et décrit la procédure générale du vote par Internet;

ATTENDU QUE la deuxième entente, qui sera autorisée et signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote;

ATTENDU QU'il sera loisible pour la Ville de se retirer du projet pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'accepter que la Ville participe au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025 et d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales concernant l'essai du mécanisme de votation par Internet;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.

(SD-2023-5297)

---



**CE-20231115-3775**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 25 octobre 2023 à 9 h 01.

(SD-2023-5362)

---

**CE-20231115-3776**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 25 octobre 2023 à 9 h 12.

(SD-2023-5362)

---

**CE-20231115-3777**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 1er novembre 2023 à 9 h.

(SD-2023-5516)

---

**CE-20231115-3778**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 1er novembre 2023 à 9 h 28.

(SD-2023-5516)

---

**CE-20231115-3779**

**APPROBATION - VIREMENT DE FONDS V-36 - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le virement de fonds V-36 au montant de 1 237 523 \$, approuvé le 30 octobre 2023 par le conseil d'administration de la



Société de transport de Laval (STL), afin d'ajuster le budget des activités financières de fonctionnement de la STL pour l'année 2023.

(SD-2023-5478)

---

**CE-20231115-3780**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT  
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois d'octobre 2023 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2023, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2023-5074)

---

**CE-20231115-3781**

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 9 octobre et du 8 novembre 2023 concernant des déboursés de 17 865 462,03 \$.

(SD-2023-5571)

---

**CE-20231115-3782**

EXCLUSION - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retirer de la vente pour défaut de paiement des taxes du 23 novembre 2023 les immeubles visés par les unités d'évaluation foncière énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel;

d'autoriser le Bureau des transactions et des investissements immobiliers ou le service concerné recommandant le retrait d'un immeuble énuméré à la liste jointe au sommaire décisionnel aux fins d'intérêt d'acquisition, à compléter leur analyse et à recommander, le cas échéant, l'acquisition par la Ville de l'immeuble visé;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures légales jugées nécessaires afin de recouvrer les taxes imposées sur les immeubles pour les unités d'évaluation foncière visées et énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel;



d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures requises afin que la Ville fasse l'acquisition des lots vacants situés en zone agricole pour lesquels elle a un intérêt, tels qu'énumérés à la liste jointe au sommaire décisionnel, sous réserve de la recommandation du Bureau des transactions et des investissements immobiliers.

(SD-2023-5608)

---

**CE-20231115-3783**

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2085

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2085, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de parcours de développement du leadership au Service de Police de Laval (SPL), pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Université du Québec à Montréal  
86 231,25 \$.

(CT:1772153)  
(SD-2023-5226)

---

**CE-20231115-3784**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS  
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-  
30010

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre des services professionnels en archéologie prévus au contrat OS-SP-30010, les modifications suivantes:

des quantités supplémentaires au montant de 160 965 \$ à Arkéos inc., contrat 1, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 28 septembre 2023 joint au sommaire décisionnel;

des quantités supplémentaires au montant de 114 975 \$ à Patrimoine Experts senc, contrat 2, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 28 septembre 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1772306)  
(SD-2023-5242)

---

**CE-20231115-3785**

OCTROI - CONTRAT DOS-2130



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'octroyer le contrat DOS-2130, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location sans opérateur de camions de déneigement 2023, pour une période de 2 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Groupe Damga inc.  
126 472,50 \$.

(CT:1773118)  
(SD-2023-5353)

---

**CE-20231115-3786**

**OCTROI - CONTRAT DOS-2036**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'octroyer le contrat DOS-2036, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de support et de maintenance pour le logiciel aquaGEO, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Aqua Data inc.  
125 897,63 \$.

(CT:1773175)  
(SD-2023-5356)

---

**CE-20231115-3787**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1992**

---

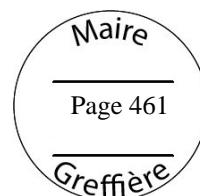
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de veille médiatique et revue de presse;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5518)

---



**CE-20231115-3788**

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - WORLD TRADE CENTRE MONTRÉAL INC. / CENTRE DE COMMERCE MONDIAL DE MONTRÉAL INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre Ville de Laval et World Trade Centre Montréal inc. / Centre de commerce mondial de Montréal concernant le programme d'accélération du commerce international du Canada (PAC);

d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire qu'elle ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-4672)

---

**CE-20231115-3789**

APPROBATION - CONVENTION - THÉÂTRE FÊLÉ

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière au montant de 10 000 \$ à intervenir entre Ville de Laval et Théâtre Fêlé dont la demande a été approuvée par le comité Fonds d'Entrepreneuriat Collectif le 17 octobre 2023;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1773828)  
(SD-2023-5459)

---

**CE-20231115-3790**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9201-1345 QUÉBEC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-30 de 9201-1345 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant sur le lot 6 540 081 du cadastre du Québec, 1924, rue Vallières:

une cour avant d'une dimension d'un maximum de 7,25 mètres au lieu



d'un maximum de 6 mètres;  
une bande tampon en cour latérale gauche comprenant une haie au lieu d'un muret ou une clôture opaque;  
une section d'une longueur de 11 mètres d'une bande tampon en cour latérale gauche ne comprenant pas d'arbres au lieu qu'un arbre soit planté à tous les 7,5 mètres de la bande tampon,

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-260.

(SD-2023-5303)

---

**CE-20231115-3791**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - MARIO CINELLI TRUST

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-58 de M. Mario Cinelli Trust, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé sur le lot 6 494 061 du cadastre du Québec, boulevard de Blois, une hauteur du plancher du rez-de-chaussée d'un maximum de 3,63 mètres au lieu d'un maximum de 1,2 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-261.

(SD-2023-5306)

---

**CE-20231115-3792**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - MARTIN ASSELIN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-64 de M. Martin Asselin, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour une résidence existante sur le lot 1 784 687 du cadastre du Québec, 7280, boulevard des Mille-Îles:

une marge avant de 7,34 mètres, alors que le CDU-1 prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres;  
une marge latérale «est» de 1,05 mètre, alors que le CDU-1 prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres,

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-262.

(SD-2023-5308)

---



**CE-20231115-3793**

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION - 4427637  
CANADA INC. ET AL.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision rendue le 23 octobre 2023 par le Comité de démolition pour la demande de démolition DE-2023-4 de 4427637 Canada inc. et al., propriétaires, à la suite de l'audition publique du 23 octobre 2023.

(SD-2023-5429)

---

**CE-20231115-3794**

LISTE - PROGRAMME DE REVÉTALISATION DES  
BATIMENTS PATRIMONIAUX, DE MAISONS LÉZARDÉES ET  
D'ADAPTATION DE DOMICILE - OCTOBRE 2023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois d'octobre 2023 dans le cadre des programmes de revitalisation des bâtiments patrimoniaux, de maisons lézardées et d'adaptation de domicile, prévus au Règlement numéro L-12659.

(SD-2023-5535)

---

**CE-20231115-3795**

REMPLACEMENT CADASTRAL - VILLE DE LAVAL - PL-  
2023-0105

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 1 230 243 du cadastre du Québec par les lots 6 560 799 et 6 560 800 projetés dudit cadastre, montré sur le plan préparé par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 14 avril 2023, sous le numéro 7362 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5536)

---

**CE-20231115-3796**

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-267

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des honoraires supplémentaires au contrat DOS-267, au montant de 10 707,05 \$, requis pour défrayer le coût des services d'ingénieurs-conseils de FNX-Innov inc. en lien avec les travaux d'infrastructure de surface, resurfaçage 2022, groupe 4.

(CT:1762168)  
(SD-2023-3983)

---

**CE-20231115-3797**

**AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30070**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser Les Services EXP inc. à préparer des études hydrauliques, de préfaisabilité et de conception préliminaire pour la construction d'une traversée multifonctionnelle du cours d'eau Papineau-Lavoie, via la rue Guénette, au montant de 156 774,16 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30070, lot 1, entente-cadre.

(CT:1771973)  
(SD-2023-5207)

---

**CE-20231115-3798**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONVENTION DE BAIL  
EN FAVEUR DE VILLE DE LAVAL - AVIS DE BAIL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'approuver la convention de bail à intervenir entre Ville de Laval et Construction Lafleur inc. concernant la location d'un immeuble situé au 1535, boulevard Chomedey, d'une superficie d'environ 56 612 pieds carrés, pour une période d'un an, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, et ce, selon les termes et conditions mentionnées dans ce bail et d'autoriser la publication d'un avis de bail au Registre foncier du Québec sur le lot 1 730 597 du cadastre du Québec, relatif à ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit bail et tout autre document aux fins de ce bail;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics ou son remplaçant à signer l'avis de bail à être publié au Registre foncier du Québec sur le lot 1 730 597 dudit cadastre.

(CT:1764716)  
(SD-2023-4326)



---

**CE-20231115-3799**

RÉSOLUTION ABROGÉE - CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL EN FAVEUR DE LES PRODUCTIONS MARGIRIC INC.

---

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20220907-2873, le comité exécutif approuvait la convention de modification de bail à intervenir entre Ville de Laval et Les Productions Margiric inc. concernant l'ajout des lots 1 357 770 et 1 787 172 du cadastre du Québec, utilisés à des fins agricoles, et ce, à compter du 1er juin 2022;

ATTENDU QUE le lot 1 357 770 dudit cadastre n'aurait pas dû être ajouté à la convention de modification de bail;

ATTENDU QU'une nouvelle convention de modification de bail est soumise pour approbation avec effet rétroactif au 1er juin 2022 quant au lot 1 357 770 dudit cadastre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20220907-2873.

(SD-2023-5150)

---

**CE-20231115-3800**

CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL EN FAVEUR DE LES PRODUCTIONS MARGIRIC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de modification de bail à intervenir entre Ville de Laval et Les Productions Margiric inc. concernant l'ajout du lot 1 787 172 du cadastre du Québec, situé hors remembrement, rétroactivement au 1er juin 2022, ainsi que l'ajout de plusieurs lots dudit cadastre identifiés à l'annexe 1 jointe à la convention de modification de bail, faisant partie des sites numéros 1 et 2 du remembrement agricole, effectif le 1er avril 2023, selon les termes et conditions mentionnés dans la présente convention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5150)

---



---

À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim